

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 14<sup>e</sup> jour d'avril 2014, à compter de 19 h, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier et René Leblanc, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Messieurs Jean-Pierre Querry et Jacques Rivières, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**1. Dépôt de serment d'office – Règlement 939-13 abrogeant le Règlement 906-11 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**113-04-14 2. Règlement 948-14 décrétant des travaux dans le but de prolonger l'avenue des Érables pour un montant de sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix-huit dollars (794 118 \$) et pour se faire un emprunt équivalent, remboursable en vingt-cinq (25) ans – Adoption**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 948-14 décrétant des travaux dans le but de prolonger l'avenue des Érables pour un montant de sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix-huit dollars (794 118 \$) et pour se faire un emprunt équivalent, remboursable en vingt-cinq (25) ans.

**114-04-14 3. Appel d'offres – Pavage sur le chemin de Saint-Edgar – Annulation d'octroi de contrat – Résolution 99-04-14**

**Considérant que** l'octroi d'un contrat pour des travaux qui s'élèvent à plus de cent mille dollars (100 000 \$), doit se faire par appel d'offres public, dans un journal, et ce, selon le Code municipal du Québec;

**Considérant que** l'offre déposée par le seul soumissionnaire, s'élevait à cent mille deux cent dollars et soixante-et-onze cents (100 200,71 \$);

**À ces causes**, sur une proposition de Madame Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'annuler l'octroi de contrat à Pavages Beau Bassin pour le pavage sur le chemin de Saint-Edgar, et ainsi, abroger la résolution 99-04-14. Il est de plus résolu de retourner en appel d'offres public pour le pavage d'une partie du chemin de Saint-Edgar.

**115-04-14 4. Appel d'offres – Photocopieur**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de deux (2) entreprises et se terminant le 9 avril 2014 pour l'obtention d'un nouveau photocopieur par contrat de location crédit-bail, pour une période de soixante (60) mois;

**Considérant** la réception d'une (1) soumission :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant mensuel (tx. incl)</b>	<b>Montant total (tx. incl) Crédit-bail – Période de 60 mois</b>
Balkans Madawaska	478,29 \$	28 697,40 \$

**À ces causes**, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la seule soumission conforme déposée par Balkans Madawaska au montant de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante cents (28 697,40 \$), taxes incluses. Le tout est conditionnel à ce que le contrat de crédit-bail pour l'appareil Workcentre 5765 et portant le numéro de série XEL559046 soit annulé. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à ce contrat de location par crédit-bail.

**116-04-14 5. Bail Rogers Communications**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et la greffière à signer un bail avec l'entreprise Rogers Communications pour l'installation d'une structure porteuse d'antennes sur le lot 85-13P. Le tout est conditionnel à un revenu annuel de quatre mille dollars (4 000 \$), et ce, indexé selon l'indice des prix à la consommation annuellement.

**117-04-14 6. Cession de lots et vente de terrains excédentaires**

**6.1 Cession d'une partie du lot 525, d'une partie du lot 526, d'une partie du lot 527 et d'une partie du lot 528 à Mme Lucille Cormier**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de céder à Mme Lucille Cormier, les parties de lots suivantes, provenant de l'abandon d'une conduite d'aqueduc construite dans les années 1960 :

- Partie du lot 525 : trente (30) pieds de largeur par huit cent cinquante-cinq (855) pieds de longueur sur les lots 525, 526 et 527;
- Partie du lot 526 : trente (30) pieds de largeur par huit cent cinquante-cinq (855) pieds de longueur sur les lots 525, 526 et 527;
- Partie du lot 527 : trente (30) pieds de largeur par huit cent cinquante-cinq (855) pieds de longueur sur les lots 525, 526 et 527;
- Partie du lot 528 : trente (30) pieds de largeur sur toute la profondeur du lot.

Par le fait même le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette cession.

**118-04-14 6.2 Vente de terrain excédentaire, lot 52-1-150P, à Mme Charlotte Rivière**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$), plus taxes à Mme Charlotte Rivière d'une partie du lot suivant :

- Lot 52-1-150P borné comme suit : vers le Nord-Ouest, par le lot 51-8, propriété de Léonard Leblanc ou représentants; vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 52-1-150 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-106 et 52-1-107; vers le Sud-Est, par la totalité de la limite Nord-Ouest du lot 52-1-106 étant la propriété de l'acheteur; et vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 52-1-150 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-106 et 52-1-105.

Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette vente.

**119-04-14 7. Offre d'achat de terrain – Partie du lot 87-8**

**Considérant que** le prix actuel de vente d'un terrain à la Ville de New Richmond est d'un dollar vingt-cinq cents (1,25 \$) le pied carré, plus taxes;

**Considérant que** le terrain dont il est question nécessite approximativement cent vingt-cinq (125) voyages de matériel de remblaiement, et ce, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$) du voyage, représentant un montant de neuf mille trois cent soixante-quinze dollars (9 375 \$), plus taxes;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'accepter l'offre d'achat de Mme Sandra Boisvert et de M. François-Olivier Gagnon pour une partie du lot 87-8, d'une superficie approximative de treize mille (13 000) pieds carrés, et ce, au prix d'un dollar (1 \$) le pied carré, plus taxes. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

**120-04-14 8. Office municipal d'habitation de New Richmond – Nomination de représentant de la société civile au sein du conseil d'administration**

**Considérant que** Mme Nicole Lapointe était représentante du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

**Considérant que** cette dernière n'est plus conseillère municipale, et ce, depuis octobre 2013;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté de nommer Mme Nicole Lapointe au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, en tant que représentante pour la société civile.

**Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire